L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 MARS 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 MARS.

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la 2eme page:— L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif et par les encanteurs; annonces officielles et de remplaçants; annonces de banques et de compagnies d'assurance et les départs de bateaux et de navires et autres.
A la 3eme page— Matière à lire; Annonces.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par G. Léaumont, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.—Des propriétés améliorées situées dans le Deuxième District de cette ville, et provenant de la succession de Marie Céleste de Marigny, veuve de François Enoul de Livaudais. Pour les détails, voir l'annonce.

Par J. B. Crozat, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.—Trois lots de terre au faubourg Tremé, et neuf autres au faubourg Marigny.

Par Montgomery & Bro., dans leur salle d'encan,—101 balles de coton et 180 balles de mousse.

Par les mêmes, sur la Levée, au pied de la rue Girod.—Foin créole.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan,—Grande vente de marchandises sèches.

Par W. H. Bunnell, dans sa salle d'encan,—Une facture de plaque double.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasine et Gravier,—Farine de maïs, mélasse, sucre, savon, &c.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

ARRIVEE DU MORNING STAR.

Passe du Sud-Ouest, 6 mars, à 7 h. 30.
Le steamer *Morning Star*, parti de N. York, le 26 février, a traversé la barre à 5 heures P. M. Voici la liste de ses passagers:

Fletcher Harper, J W Harper, Mme Commodore Hatcher, Mme Hatcher et sa bonne, Mlle Acunia Jones, Mme Bonney, E Towne et femme, Mme J Keller, major Melvin, Mme Victor Maury et 2 enfants, capitaine Ford et sa femme, Rev. D. [illegible], Rev. L F Hall, J F Schroeder, H Sylro, C E Pinck, J W Breckinridge, J A Hubeal, E Hinstalt, J Schubacker, L Haggett, A Starck, A J Kellenback, Geo Meyer, Chas Biers, capt R N Mason, Robt Bryntle, capt F. Bromham, J C Banella, Wm Sargent, A Brown, J E Penfold, Edward Newcomb, Mme John Hardie, S Barnett, A W Priest, A Levy, sa femme et 5 enfants, A C Witchell, Mme F Shaw, Mme Soule, dem. Mlle H Maloney, Dani Hatch kins, Robt Cohen, Jas E Kaney, Walter Ross, Mlle P Vinne, H A Admand, O Ware, W J Reid, Jos Elliott, Oscar Sarcier et sa famille, R [illegible], M. Wolff et sa femme, A P Robinson, John Rogers, G W Berman, E Welpler, D Preheralde, sa femme et 3 enfants, G W Dunbar, Thos Ferree, P Landeny, H Pettipas, M Crawford, J Clark, P Quesro, F B H Simon, C A Hensler, J C Jessey, J G Wells, John Evans, G Paljor, Geo Beymour, W F G Kellian, A Fernand, O F Glenn, S J Barns, Sieur, H Hach, O Fabbs, A Renalde et 2 enfants, O B Kundler, Mlle Oledinaire, Mme Dame P Dorgenois, C Fabbiano, B Arnaud Avantfoville, F Branch, J Remobler, John Ryan, S St Clair et J Miner.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de 24 heures plus récentes.

L'ARMEE DU POTOMAC SUR LE PIED D'ACTIVITE.

Ordre de marcher au premier signal

SHERMAN A FAYETTEVILLE.

Probable réunion des forces de Schofield et de Sherman.

NOUVELLES DE PAIX EN EUROPE.

Grande impression produite à Liverpool.

Immense sensation de navires au Cap de Bonne Espérance.

Opinion du London Times sur les négociations de paix.

Question de la reconnaissance du Sud par l'Europe.

Bruit fondé sur la cession de provinces Mexicaines à Napoléon.

EXPEDITION A SMITH ISLAND.

VOL A LA BANQUE DU COMMERCE A N. YORK.

Morganza, 5 à 6 P. M. 6 mars.

Le steamer *Henry Ames* vient de passer avec des dates de New York et de Caire du 1er mars.

L'or a fermé à New York, le 1er mars, à 200 3/4 et le coton à 84.

Caire, 1er mars— Les dépêches suivantes en addition à celles qui ont été envoyées par le *Swan* sont venues hier soir.

New York, 28 février— Une correspondance de Hatcher's Run au *Commercial*, en date du 25 dit:

Nous avons reçu ordre de nous tenir prêts à marcher au premier signal, et nous nous attendons à un autre terrible engagement pour disputer le Southside Rail Road.

Il est très évident qu'il se prépare quelque chose sur notre front le long des lignes.

Je ne crois pas cependant que Lee soit sur le point de faire retraite, puisque les déserteurs qui viennent maintenant en plus grande nombres que jamais rapportent qu'il se prépare à se replier sur Danville.

Lee ne pourrait pas se dérober pour aller écraser Sherman sans que Grant ne fût prêt à tomber sur ses derrières en moins de six heures.

New York, 28 février—Bien que les journaux rebelles gardent le silence sur les mouvements de Sherman, assez de choses transpirent, néanmoins, pour indiquer qu'il est arrivé depuis quelques jours à une courte distance de Fayetteville qui est sur la rivière du Cap Fear, à 125 milles nord ouest de Wilmington.

Les communications par eau sont interrompues entre les deux places dans toute saison.

Nos derniers avis de Porter disent qu'il remonte la rivière avec ses canonnières aussi rapidement que possible.

Il est probable que la jonction des troupes de Schofield avec celles de Sherman aura lieu à Fayetteville où est situé un des plus grands arsenaux de la confédération.

Bragg a dirigé ses forces de Wilmington vers Goldsboro où il est suivi par Terry.

Nous n'avons rien appris des forces qui, suivant les rapports de l'ennemi, s'avancent de Newbern, bien que le fait du débarquement récent, en cet endroit, des troupes amenées par le général Meagher indique un mouvement certain plus tôt ou plus tard.

New York, 28 février— Le steamer *N. York*, parti de Southampton le 15 est arrivé.

Les nouvelles de paix avaient produit une grande sensation à Liverpool.

Le *Duc de Northumberland*, parti le 11, dit que la *Shenandoah* a brûlé les navires suivants au Cap de Bonne Espérance: la barque *Edward*, l'*Eleanor*, le *H. D. Godfrey*, le brick *Susan*, le navire *Lion M. Stacy*, et le *Charter Oak*.

Le *Times* de Londres dit: Nous sommes sûr, par des avis reçus de New York, que Davis est le maître de la situation et qu'il peut assurer l'indépendance du Sud soit avec le consentement soit sans le consentement du Nord, suivant son bon plaisir.

On trouve la clé de ce mystère surprenant dans le bruit accrédité en Amérique que l'empereur Maximilien a transféré définitivement à Napoléon la portion septentrionale du Mexique, laquelle portion sera gardée et administrée par un vice roi français, en garantie de la liquidation des réclamations françaises sur le Mexique.

La cession doit décider la reconnaissance du Sud par la France, l'Angleterre et l'Europe.

On désespère de la vie du cardinal Wiseman.

Washington, 28 février— Samedi soir un détachement d'environ 150 rebelles sortit de la rivière Jocomico, à bord d'un sloop et de quelques embarcations, pour aller à Smith's Island dans le but de détruire des bateaux allégés.

La canonnière *Yankee*, et plusieurs autres de nos bateaux ayant été informés de ce mouvement, sont partis sans délai pour le faire échouer.

New York, 28 février—Un jeune homme avait pris trois sacs d'or pour les porter à la banque du Commerce, cette après-midi. Il les déposa sur le comptoir; mais aussitôt un de ces sacs fut enlevé par un homme qui se mit à fuir dans la rue. Il fut poursuivi et arrêté, et l'argent retrouvé. Mais en revenant à la banque, le jeune homme s'aperçut qu'un autre sac, pris sans doute par un complice manquait.—Le dernier sac contenait mille piastres.

Une correspondance de Washington au *Commercial* dit qu'un comité de conférence proposera de faire du bureau de secours des affranchis une branche du département de la guerre.

Remplaçants—MM. A. S. Newhouse & Co, No 14, rue St. Charles, ayant dans ce but déposé un cautionnement entre les mains de l'autorité, sont autorisés à fournir des remplaçants à ceux que les sont désignés pour le service actif dans l'armée. Ils traitent à des conditions fort libérales et fournissent promptement les remplaçants demandés.

MM. ANDREWS ET McBETH, 60, rue Carondelet, [illegible]

Nouvelles du Nord par l'Ouest

Lettre du général Lee sur l'armement des nègres—Commentaires du Richmond Sentinel—Extrait du Richmond Enquirer—Ce journal gourmande les Etats du Golfe—Rejet du bill de l'armement des nègres par le Sénat—Quatre voix de majorité—Service secret de Dick Taylor—Force confédérée à Mount Sterling, Kentucky—Coton supposé à Wilmington—Projet de résistance à Selma et à Mobile—Troupes de l'Ouest envoyées pour défendre ces places—Surprise de Fédéraux à Burwell's Bay—Beaucoup sont tués et blessés—Rapport de Lee sur l'affaire de Cumberland et l'enlèvement de deux généraux unionistes—Destruction d'établissements publics et de machines à Wilmington—Grande entreprise supposée de Forrest—Assez de soldats au service, suivant le Richmond Enquirer.

Les journaux apportés par le bateau à vapeur de St. Louis, le *J. C. Swan*, contiennent le dépêches additionnelles qui suivent:

Lettre du général Lee sur l'armement des nègres.

Commentaires du *Richmond Sentinel*.

Le *Richmond Sentinel* du 23 contient ce qui suit:

La lettre suivante du commandant en chef est publiée parce que l'importance et l'urgence des questions soulevées dominent toutes les considérations. Pour la grande masse de notre peuple, cette lettre suffit pour lever tous les doutes.

L'infime minorité qui contesta la nécessité militaire ou l'avantage militaire de ce que Lee propose, encourra non seulement le reproche de présomption, mais encore une responsabilité dont personne ne voudrait subir le poids. L'opinion du général Lee peut être répudiée ou adoptée. Elle est trop nettement et clairement exprimée pour qu'il soit possible d'y échapper par quelque subterfuge que ce soit. Voici la lettre du général:

Quartier général de l'armée des Etats Confédérés
Richmond, Va, 18 février 1865.

A l'Honorable E. Barksdale,
Chambre des Représentants, Richmond

Monsieur: J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12, relative à l'emploi des nègres comme soldats. Je regarde la mesure non seulement comme opportune, mais encore comme nécessaire. L'ennemi se servira certainement des nègres contre nous, s'il peut les avoir. Comme la supériorité numérique de ses forces actuelles lui permettra de pénétrer dans beaucoup de parties du pays, je ne vois pas qu'il soit sage de les garder pour attendre son arrivée quand nous pouvons, par l'adoption d'un système actif et judicieux, nous en servir nous mêmes pour arrêter ses progrès. Je ne pense pas que notre population blanche puisse supporter à elle seule aux nécessités d'une longue guerre sans s'épuiser et sans imposer de grandes souffrances à notre peuple, et je crois que nous devons pourvoir au soutien d'un conflit prolongé et non simplement nous préparer pour une seule bataille ou une seule campagne.

En réponse à votre seconde question, je puis seulement dire que, dans mon opinion, les nègres, dans des circonstances favorables, feront de bons soldats. Je pense que nous pouvons tirer d'eux le même avantage au moins que l'ennemi qui attache une grande importance à leur service. Sous de bons officiers, subordonnés à de bonnes instructions, je ne vois pas pourquoi ils ne deviendraient pas soldats. Ils possèdent toutes les qualités physiques, et leurs habitudes d'obéissance constituent une bonne base de discipline. Je suis d'avis que ceux qui seraient employés fussent affranchis. Il ne serait ni juste ni sage, selon moi, d'exiger d'eux qu'ils restassent esclaves. La manière de procéder serait, je crois, d'appeler sous le drapeau tous ceux qui voudraient venir avec le consentement de leurs maîtres. Une levée ou un triage ne ferait pas venir les meilleurs, et ce moyen rendrait la guerre encore plus odieuse aux nègres ainsi qu'à leurs maîtres.

Je ne doute pas que si le Congrès autorisait leur enrôlement dans le service militaire, et donne au président le pouvoir de faire un appel aux individus ou aux Etats, à la condition d'émanciper les enrôlés, il n'en vienne un nombre très suffisant pour faire l'expérience.

Si elle avait un bon résultat, la plupart des objections soulevées contre la mesure disparaîtraient naturellement, et si les propriétaires refusaient encore d'envoyer leurs nègres à l'armée, la force de l'opinion publique dans les Etats amènerait bientôt une législation de nature à lever toutes les obstructions.

Je pense que cette affaire devrait être laissée, autant que possible, au peuple et aux Etats, seuls capables de légiférer suivant les nécessités qui se feront sentir pour ce genre particulier de service.

Quant au mode de les organiser, il faudrait qu'il fût aussi exempt de restrictions que possible. L'expérience indiquera le meilleur moyen à pratiquer. Il serait imprudent et puéril d'entraver le sujet avec des clauses qui pourraient, après tout, empêcher l'adoption des réformes nécessitées par cette épreuve.

Avec grand respect,
Votre obéissant serviteur,
R. E. LEE, général.

Le *Richmond Enquirer* du 23 a un article qui traite vivement sur l'armement des nègres. Il déclare que la guerre a commencé par les Etats du Golfe en opposition aux désirs des Etats frontières, que les Etats du Golfe ont rejeté leurs conseils et poussé la Virginie et d'autres Etats frontières de supporter le poids d'une guerre qu'ils ne désiraient pas.

Après avoir rappelé la ruine et la dévastation des Etats frontières, il dit que la marée roule maintenant vers les Etats qui ont provoqué la guerre, qui n'ont eu de succès ou de destruction universelle et qui en firent le serment. Ce serment a été rompu, et ceux par qui le premier coup a été porté sont les premiers à déserter ceux dont la poitrine a reçu jusqu'ici la violence de l'orage soulevé par les autres. Lundi, le pacte fait pour une coopération mutuelle a été dissous.

Le bill pour amener les nègres de manière à assurer une honorable existence a été rejeté dans le Sénat par un vote des Etats du Golfe, qui avaient jusqu'ici contribué pour leur part à la défense commune. Il faut abandonner les nègres ou nous périrons. Ceux qui veulent aux destinées de l'Etat proclament ses besoins et demandent du secours, l'armée demande que ses rangs soient renforcés par des hommes de toutes les couleurs et il paraît impolitique de refuser cela à une armée telle que celle de Lee.

Les Etats frontières soutiennent que toutes les lois nécessaires au salut de l'Etat doivent être votées, et cela quand même ces lois affecteraient les esclaves au Sud comme la guerre les a affectés sur la frontière. Peut-être les Etats du Golfe feraient-ils bien de reconsidérer leur vote. La Virginie, le Tennessee, le Maryland et le Kentucky verront à ce que le peuple ne soit pas réduit à l'esclavage, quand même les conséquences de la guerre se feraient sentir un peu sur le Congaree et le Tombigbee.

Le Mobile *Register* recommande de recruter avec des nègres les régiments blancs qui sont maintenant en campagne. Il dit que si nous sommes conquis, l'esclavage est mort, et que pour assurer notre liberté et notre indépendance nous devons, si cela est nécessaire, offrir l'institution elle-même sur l'autel du sacrifice.

C'est une question de nécessité fatale, le temps de faire un choix entre des maux épouvantables est arrivé. La crise est là. Elevons la voix au nom de notre pays, et sacrifions noblement, solennellement et dignement l'esclavage sur l'autel de la patrie.

Le Richmond *Sentinel*, dans un second article, s'irrite contre le Sénat qui refuse d'armer les nègres. Ce journal dit que les armées du Sud sont de beaucoup inférieures en nombre à celles de l'ennemi qui cherche à leur porter le coup final de la destruction. La conduite du Sénat est fatale à la Confédération.

Rejet du bill.

Le *Sentinel* dit que le bill sur la question des nègres a été rejeté par un vote de 16 contre 11. Ceux qui ont voté pour l'ajournement indéfini du bill, ce qui équivaut au rejet, sont MM. Baker, Barnwell, Carpenter, Garland, Graham, Hunter, Johnson de Georgie, Johnson du Missouri, Maxwell, Orr et Wigfall. Ceux qui ont voté pour l'affirmative sont MM. Brown, Burnett, Hugan, Henik, Oldenham, Semmes, West, Walker et Watson.

Dans les cercles officiels ce vote est considéré comme une démonstration finale contre la mesure proposée.

Service secret de Dick Taylor

Le Montgomery *Mail*, dit que le service secret de Dick Taylor est très effectif. Aucun étranger ne pouvait entrer dans la ville sans être soumis à une surveillance extrême. Tout individu qui ne peut produire des papiers parfaitement en règle est renvoyé enchaîné sur le front.

Force rebelle à Mount Sterling, Ky

Louisville, 27 février—Un rapport [illegible] de Francfort, dit qu'environ 6,000 rebelles montés sont dans les environs de Mount Sterling.

Coton à Wilmington.

New York 25 février—Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit: On rapporte qu'il y a encore de 30,000 à 50,000 balles de coton à Wilmington, bien que l'ennemi en ait envoyé [illegible]. On croit au département [illegible] que tout ce coton [illegible] aux mains de Schofield.

Résistance projetée à Selma et à Mobile.

Memphis, 24 février par Caire 26—Le *Bulletin* de ce matin dit que les chefs rebelles ont lancé dernièrement des ordres pour diriger au sud sur Selma toutes les troupes de l'Ouest Tennessee avec tous nombres des conscrits qui ont pu être levés. Nous avons lieu de croire qu'une grande portion des troupes rebelles qui étaient réfugiées dans les environs de Memphis sont déjà parties. On dit que leur destination est Mobile.

Une incursion dans l'Arkansas a démontré le fait qu'il y avait beaucoup de souffrances par suite de la rareté des vivres.

Un correspondant de Vicksburg dit que des déserteurs de l'armée de Dick Taylor rapportent que les autorités rebelles n'ont pas l'intention d'abandonner Mobile, que cette place a toujours été un dépôt d'armes et de matériel de guerre de tout genre, et que les canons et approvisionnements transférés tout récemment de là à Selma, ne faisaient pas partie de l'armement et du matériel réservés pour la défense de Mobile. On pense que Selma sera bientôt attaqué et on tâche de mettre cette place dans une bonne condition de défense avec toute à la défense de Mobile.

Le même correspondant dit que Forrest et Dick Taylor n'ont pas à eux deux plus de 10,000 hommes.

Capture d'une force fédérale.

Washington, 27 février—Le Richmond *Dispatch* reçu aujourd'hui dit que le calme règne sur la rive Nord du James.

Une très-jolie petite affaire a eu lieu un jour de la semaine dernière dans les environs de Burwell's Bay. 300 Yankees environ, appartenant à la célèbre brigade de marine, ont été battus et mis en déroute par une force comparativement petite de confédérés, conduite par le lieutenant Sirel (?), appuyé par un détachement du corps indépendant des signaux, sous le commandement du lieutenant Woodley. Cette force de l'ennemi avait été expédiée pour intercepter et capturer une expédition secrète envoyée directement par notre gouvernement dans cette direction.

Pendant qu'elle se reposait à Burwell's Bay, cette force a été vigoureusement attaquée par les éclaireurs confédérés et les hommes du corps des signaux, qui se mirent à la fuite après avoir tué et blessé nombre de Yankees. On trouva le corps gisant sur la route de Smithfield, et 10 autres à Smithfield. C'était un nombre de blessés qui étaient morts là de leurs blessures. Nous ignorons le nombre qui a fait des prisonniers, mais beaucoup de blessés fédéraux ont été emportés par leurs camarades.

Nous apprenons qu'un détachement de cavalerie qui s'était avancé par Tarboro, sur le chemin de Weldon, est retourné à Wilmington. Nous n'avons pu savoir le dommage que ces coureurs ont pu causer.

AFFAIRE DE CUMBERLAND.

Rapport officiel de Lee.

Ce qui suit, dit le *Daily Dispatch* de samedi, est une copie du rapport fait au département de la guerre.

Quartier général, 21 février

A l'Hon. J. C. Breckinridge, secrétaire de la guerre.

Le général Early rapporte que le lieutenant McNeil, avec 30 hommes, est entré à Cumberland dans la matinée du 21, qu'il a capturé et emmené les généraux Crook et Kelley, adjudants généraux du département, deux soldats et le drapeau du quartier, sans tirer un coup de fusil, bien qu'il y eût une force considérable dans le voisinage. Le lieutenant McNeil et ses hommes méritent beaucoup d'honneur pour ce coup de main. Les prisonniers arriveront à Staunton, aujourd'hui. R. E. LEE.

De Wilmington.

New York, 27 février—Le chantier de marine, plusieurs fonderies de Wilmington, et tous les navires qui ne pouvaient être éloignés ont été brûlés.

Le corsaire *Chickamauga* a été emmené en haut de la rivière du Cap Fear.

Une machine et plusieurs wagons, qui étaient cernés par le général Cox, ont été détruits.

Tous les hôtels et presque tous les magasins sont fermés.

Entreprise supposée de Forrest

L'*Enquirer* dit: Beaucoup de nos lecteurs aimeraient à savoir où est Forrest, ce qu'il fait ou compte faire. Nous leur conseillons de prendre patience pendant quelque temps et Forrest qui est presque prêt, fera travailler de joie tous les cœurs vraiment patriotes du Sud. Quand il se mettra en mouvement ce sera pour faire trembler les nègres et les Yankees de l'Ouest.

Assez d'hommes suivant l'Enquirer

Ce journal dit que les rebelles [illegible] avoir un plus grand nombre d'hommes, parce qu'il n'a [illegible] pourrait [illegible] le nombre [illegible] qu'on [illegible] le département de la guerre [illegible] ment se procurer assez [illegible] la faim des hommes qui sont maintenant au service.

LEGISLATURE.—6 mars.

Sénat—M. Gastinel, président par *intérim* après le Sénat à l'ordre, conformément à l'ajournement. Le procès verbal est lu et approuvé.

M. Montamat propose de procéder à l'élection du président permanent du Sénat qui aura *ex officio* comme lieutenant gouverneur, en remplacement du lieutenant-gouverneur Wells, qui remplit aujourd'hui les fonctions de gouverneur, conformément aux clauses des lois de l'Etat.

La motion prévaut.

MM. Gastinel et Boyce sont nommés candidats, et M. Gastinel est élu par un vote de 22 contre 3. Sur motion de M. Hill M. Gastinel est déclaré unanimement élu.

M. Bell donne avis qu'il présentera un acte pour diviser l'Etat en cinq districts congressionnels.

Sur motion de M. Hill, une résolution est adoptée pour tenir des séances dans la soirée afin d'expédier les affaires.

Le reste de la séance est consacrée à l'examen de bills déjà discutés à la Chambre des Représentants et dont il a été déjà plusieurs fois question dans les procès verbaux de l'Assemblée.

Le Sénat s'ajourne alors à 7 heures du soir.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS— Mr. C. Bullitt a été nommé marshal des Etats Unis, pour le District oriental de la Louisiane, et agira comme tel jusqu'à ce que le Président en ordonne autrement.

"Les Etats Unis contre les propriétés de H. McHyems"—Intervention de Mme Shaw—M. Fellowes, avocat de la demanderesse, a présenté au nom de celle-ci, une réclamation de quatorze mille piastres, réclamation qui ne reposait pas sur une hypothèque dans le sens ordinaire du mot M. Fellowes a maintenu que dans les cas de ce genre l'hypothèque des créanciers a droit de priorité et que le gouvernement ne peut prendre que ce qui reste après que la dette de l'ancien propriétaire (qui est mort aux yeux de la loi) ont été payées.

—Intervention de la Banque des Citoyens dans la même affaire— Il n'a pas été répondu catégoriquement a plusieurs des questions posées au Président et aux Directeurs. A la demande de l'avocat de District, les réponses ont été reçues telles qu'elles ont été données.

ENQUETE—Wm Carvin, échaudé lors de l'explosion des bouilloires du bateau à vapeur "Post Boy", est mort hier. On sait que l'accident a eu lieu à vingt-cinq milles au-dessus de la ville, au moment où le bateau atterrait pour prendre du bois. Le verdict du jury d'enquête constate le fait.

M. Carvin était chauffeur du "Post Boy" et avait dix-neuf ans.

PREMIERE COUR — La journée d'hier a été consacrée à l'organisation du jury.

COUR PREVOTALE—Les affaires A. Leonard, Jos. Pierce, Shaff et Jno. O'Neil ont été remises à un autre jour.

Louisa Dean, Lena Williams et Eliz McKenzie, accusées d'avoir caché des soldats, ont été renvoyées de la plainte.

DEVANT LA PREMIERE COUR — Mme Conners a été envoyée devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir enlevé pour $50 de faïence du magasin du coin des rues Calliope et Dryades. Cautionnement de $250.

Octave, homme de couleur, a été envoyé devant le même tribunal. Il est accusé d'avoir volé une montre au No 197 de la rue Julie.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN,

PAR A. DE GONDRECOURT.

I

—Eh! eh! camarade, n'êtes-vous pas, aujourd'hui plus que jamais, alarmiste?

—Peut-être bien, mon général; l'humeur dépend du courant d'idées qui l'entraîne, et le sujet que nous traitons......

—Ce maudit postillon me fait damner.... il n'avance pas.

—Vous qui avez dévoré tant de livres, mon général, dans les trop longs loisirs que vous a créés l'ingratitude....

—L'ingratitude de qui? je n'ai le droit d'accuser personne.

—Ah! vraiment, ne venez vous pas de subir quinze ans d'exil pour échapper à une condamnation capitale? N'avez-vous pas été jugé comme un criminel, en 1815, pour avoir servi pendant vingt années un drapeau triomphant?

—C'est le drapeau blanc qui m'a fait mon procès, et celui là je ne l'ai jamais servi. Je ne saurais donc trouver un ingrat parmi les juges qui m'ont frappé. Tous étaient mes ennemis, non pas mes obligés.

—A votre aise. Moi, je ne vois pas ainsi les choses. Jadis que les partis doivent non seulement respecter, mais encore honorer la gloire, et que le devoir des partis victorieux est de récompenser, sous peine d'ingratitude nationale la vertu qui leur fut opposée. Donc, dans les odieux loisirs que vous a créés l'ingratitude,— j'y tiens,—avez vous lu, mon général, l'histoire du consul Aurélius?

—Non, qu'il m'en souvienne.

—Eh! bien, ce grand citoyen...

—Pardon, mon ami, je suis désolé de vous interrompre...... mais ce misérable postillon fort sur ses ordres, laissez-moi le pousser un peu...... Eh! l'ancien, je double les guides et je double l'allure, et je triple si tu triples.... Enfin! voilà que ça marche! Maintenant, mon brave Hector, qu'arriva-t-il à votre consul Aurélius?

—C'était un bien parfait honnête homme qui vivait au temps de Marius et de Sylla. Il était doué de deux qualités que les Romains prisaient le plus: il brillait par la bravoure habile et par l'éloquence; mais il avait deux travers périlleux: son grand cœur le poussait à chérir outre mesure son prochain et à compter sur la reconnaissance publique. Fier observateur les vices que l'intrigue faisait souvent aux piédestaux sur le Forum, il passa successivement par tous les hauts emplois qui conduisaient à la pourpre romaine. Il fut questeur, édile, tribun, censeur, prêteur et consul avec Marius. Dans chacune de ces dignités où l'appelèrent les votes à peu près unanimes, il se distingua par le talent et par l'intégrité. Faisant du peuple, né dans la plus profonde obscurité, il semblait que l'éclat de sa renommée dût se faire, et ce la belle expression de Tacite, un succès vivant, applaudi dans la rue comme au Sénat. Le sombre Marius prit ombrage de sa popularité, et jaloux de sa gloire, il lui suscita des jaloux. Or, mon général dans ce temps-là comme au temps d'Alexandre et comme aux temps bibliques, comme aujourd'hui et comme à dernier des siècles, il y avait, il y a, il y aura toujours une innombrable armée prête à entrer en campagne: l'armée des jaloux. Le consul Aurélius avait battu les Cimbres; il fut battu par ses envieux et tomba dans un tel discrédit que, persistant à vouloir servir la république et ne voulant pas croire à l'ingratitude de ses concitoyens, il brigua, pour échapper aux fureurs de Sylla, devenu dictateur, les plus modestes emplois. On le vit échouer partout. Et cependant il se présentait avec nobles aux électeurs, il relevait dignement de la toge, selon l'usage, sa belle robe blanche de candidat, pour montrer au peuple les vieilles cicatrices dont son corps était couturé. Vaine épreuve! Petits et grands lui étaient hostiles. Les petits, surtout, ne lui pardonnaient pas de s'être fait un nom célèbre, et, parmi ceux-ci qui se faisaient remarquer le plus [illegible] par eux vents la poussière de ses vétérans. Pendant cette même honnête [illegible] aimés qui avaient gouverné des provinces, était [illegible] pauvre, et pauvre que je [illegible] jusqu'à sa mort. Il voulut vivre dans cette [illegible] de détresse et réclama la charge de [illegible] nocturne c'est-à-dire l'emploi de surveillant de nuit pour prévenir les incendies. Eh bien, le peuple-roi, assemblé par tribus, dans ses comices, le repoussa de cet' chétive magistrature, et il en fut, de désespoir, étant à la risée de toute une ville [illegible]. Ses jaloux, alors [illegible] ... Les jaloux sont de race immortelle, ils sont [illegible] ... portement....

—Je voudrais bien, mon cher Hector, que des deux chevaux qui nous mènent, l'un fut jaloux de l'autre et l'emportât, nous irions plus vite...

—Prenons garde d'arriver trop tôt, mon général.

—Qu'est-ce à dire, esprit taquin? Dois-je redouter d'arriver chez moi, et vais-je faire déplaisir à ma femme en lui surprenant par mon empressement?

—Loin de moi cette pensée. Mme la comtesse est un ange, et vous savez quel mon admiration est, à son endroit, d'autant plus vive, que je la calomnie au respect le plus absolu. Mais ce n'est pas la comtesse, seule, qui vous attend au logis.

—Bon! voilà mes pauvres *pays* sur la sellette et exposés à vos mordants sarcasmes. Des gens qui, pendant quinze ans, m'ont fait parvenir au delà des mers l'expression vraiment touchante de leur sympathique affection; des gens dont bon nombre ont été avec moi à l'école du village, mes prisonniers et enfants, qui tous m'attendent curieux, impatients et dévoués. Je ne vous ai donc pas lu la dernière lettre de ma femme?

—Pardon; j'ai lu la lettre par cœur, notamment le paragraphe à l'adresse de vos *pays*. Mais tout n'est pas prose dans la vie, et je me défie, si charmante qu'elle soit, de la prose enthousiaste d'une jeune femme adorée par des paysans qui peuvent bien être jaloux. Vous avez encore de la famille à Rouillac, n'est-il pas vrai?

—Jamais flatté: d'excellents parents de bon et d'assez près.

—Vous vous en flattez? Le mot vous honore, assurément.

—Morbleu! mon cher Hector, mes parents sont du tout petit peuple, je m'en glorifie.

—Vous avez raison de parler pour vous. Rerendre à aimer et vos neveux et cousins sont des vertus.

—Pourquoi non! tout le monde ne peut pas être comme vous riche et marquis...... On fait cela à Rouillac.

—Ne vous occupez pas de moi. Je ne suis rien qu'un mince capitaine, marqué pour le moindre prolétaire dans l'armée qui est la véritable patrie de la patrie. Mais revenons à vos parents que le grand le, vous avez donc avoir grand peur à leur serrer la main!

—A les embrasser, parbleu!

—Et vous croyez qu'ils auront à cela même plaisir que vous?

—Assurément. Je les vois d'ici, les uns ardents, les autres timides, ceux-ci trop osés pendants, ceux-là trop empruntés. Ma bonne petite femme va bien rire, et moi j'en pleurerai de joie. Ah! mon cher Hector, le pays, quel grand mot! la famille, quelle douce chose! toutes les splendeurs de la haute fortune, tous les enivrements de la gloire, toutes les jouissances de l'ambition satisfaite ne valent pas les délices que l'on éprouve par les yeux, par le cœur et l'imagination, lorsqu'à travers une échappée de verdure, on aperçoit le clocher de sa bourgade natale, lorsqu'on serre dans ses bras l'un des êtres aimés de l'enfance et chéris dans les douleurs de l'exil. Jugez si je vais être choyé par tous ceux-là qui portent barbe grise et que j'ai vu laissés sans un poil au menton...... et Nicole! et Jean Louis! et Saturnin, l'éveillé! que sais je! Voilà trente cinq ans que j'ai quitté le pays, le sac du conscrit sur le dos. Nous étions six à partir, avec chacun six francs en poche, et seul je reviens.... les autres sont morts!....

—C'est pour être vous qui les avez fait tuer!

—Ce n'est que trop vrai. Deux en Prusse, deux en Espagne, le cinquième en Russie. On se tenait ferme. J'ai eu la chance......

—D'être fait général de division, commandant de la Légion d'Honneur et comte de l'Empire; avec cela, vous avez trois millions en terres sur le grand-livre.

—C'est pour le coup que je m'en flatte, car, mon ami, je vais pouvoir faire des heureux, soulager des misères....

—Hum! hum!

—Vous dites?

—Rien.... je m'enrhume.

—Et vous songez au consul Aurélius?

—Peut-être ne me le rappelez-vous pas mal à propos.

—Dans tous les cas, mes millions me sauveront de la honte de solliciter, en pure perte, soit un bureau de tabac, soit une place de sergent de ville.

—Il y a des millions qui ne donnent pas toujours le bonheur.

—Oh! oh! sur quel herbe avez vous marché ce matin? N'ai-je pas gagné tous mes grades, mon titre et mes rubans au service du drapeau national?

—Nul ne le sait mieux que moi.

—N'ai je pas fait ma fortune, par le travail et l'industrie, pendant mes quinze années d'expatriation forcée?

—Assurément

—Eh bien! donc...

—Mon général, réjouissez-vous, car parti en blouse de Rouillac, avec un écu de six livres pour trésor, vous y revenez en chaise de poste, général illustre, comte et trois fois millionnaire. Réjouissez-vous, j'aperçois là-bas le clocher carré du village, mais permettez que j'attende plus ample information pour me réjouir moi-même. Ne vous gênez pas, donnez libre cours à vos extases...

—Malheureux! je vous plains! Vous n'êtes donc né nulle part?

—Moi! faites excuse, je suis né en pleine mer, par les 23 44e de longitude et latitude. C'est tout comme si j'étais né en Beauce: au dessus tempête ou calme plat, au dessous des poissons qui se dévorent par férocité ou jalousie. Telle est ma patrie de hasard, n'est ce pas la parfaite image des choses de la terre?

—Ah! ça! n'allez pas chagriner ma femme de votre philosophie désespérée; vous la dégoûteriez de ma belle France.

—Rassurez-vous, mon général, je n'ai pas devant tout le monde le courage de mon opinion.

—A la bonne heure. Et tenez! voilà une avenue superbe. Comme ces ormeaux ont grandi et prospéré... on les plantait quand je suis parti. Chez clocher le voilà donc! Et le château! le vieux château seigneurial. Dire que c'est là mon bien, mon domaine! penser que moi, le fils à la vieille Toinon, [illegible] on disait alors, je vais entrer et coucher en maître dans le château des comtes de Rouillac, dans ce manoir à pont-levis dont les grosses tours faisaient tant d'ombre, que je n'osais pas m'en approcher la nuit, au clair de lune, quand je courais piedsnus partout par là. O souvenirs! ma pauvre mère, où es tu donc? Au moins ton âme assiste t elle à ce triomphe de ma conscience et de mon orgueil!

A continuer

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 6 mars

Les produits de l'Ouest ont trouvé plus d'acheteurs aujourd'hui, et la bonne demande de sucre et de mélasse s'est maintenue, mais les nouvelles de New York et le manque de facilités dans le frêt ont fait baisser le coton.

Le numéraire était peu recherché à l'ouverture, aux prix antérieurs, le marché a été rallenti plus tard et, à trois heures de l'après-midi, on n'aurait pas pu coter l'or au-dessus de 203. Il a été ensuite offert à moins, et on a supposé que c'était par suite d'avis plus récents. Les cours à la clôture, étaient de 204 à 202 1/2 contre 139 samedi soir. On aurait pu savoir, de bonne heure, à 200.—Il n'a pas été annoncé de transactions dignes de remarque dans l'argent; les demi piastres américaines sont à 185 à 190 et les piastres mexicaines à 203.

Le change étranger a rapporté davantage. Les ventes de sterling embrassent une bonne traite particulière de 500 livres à 212 une traite portant une signature favorite à 215, 2000 livres de banque à 212 1/2 et 1000 livres à 220. Il n'y avait que peu de change de banque sur place. Les traites Métamoros sont à 210 à 212. D'autres traites particulières à 212 à 218 et une traite de banque à 220.—Une traite particulière de 25,000 francs a été vendue à 2 62 1/2, une autre de 10,000 à 2 60 et une de 20,000 fr. à crédit, bon pour l'échéance, mais à 2 57 1/2. Ces chiffres indiquent une forte hausse.

La quantité de change sur le Nord est encore limitée et les cotes se sont bien maintenues. Les transactions de dehors comprennent une somme à vue sur Boston à 3/8. Escompte, du change à vue sur New York à 3/8 et 1/4 et du change à un jour de vue au même taux. Les banques et les courtiers ont tiré au pair et jusqu'à 1/8 d'escompte, mais, vers la clôture, il y avait quelques à tirer au-dessous du pair. Les chèques de paye ont passé à 1/8 d'escompte.

Il s'est vendu 25 (?) et 15 actions de la Compagnie du Gaz à $135, ce qui est une baisse. Nous avons mentionné dans le courant de la semaine dernière, des ventes à $134 50. Nous n'avons pas entendu parler d'autres transactions dans le [illegible] que le marché était plus ferme. Les bons de la ville sont à 82 à 96, les Consolidés et 72 à 75 les Chemins du fer [illegible] des chemins de fer. Le 8 [illegible] favori de la place, est toujours en bonne demande à 6 [illegible] prix, mais aucune vente n'a été annoncée.

On a vendu une certaine quantité de billets de banque à 39 cents, ceux de la banque de Marchands, 67 cents ceux de la banque de la Nouvelle Orléans, plus de 60 cents ceux de la banque du Crescent et 70 cents ceux de la banque de l'Union. Les billets de banque de Marchands sont actuellement cotés à 37 à 42 1/2 cts, à la pointe ceux de la banque de la Nouvelle-Orléans à 49 à 50 1/2, ceux de la banque de la Louisiane à 12 1/2 à 13, ceux de la banque du Crescent à 61 1/2 à 63 et ceux de la banque de l'Union à 70 à 75.

Cependant, [illegible] des taxes de ville, [illegible] avant le 1er du mois [illegible] cent, et [illegible] avant le 1er [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 6 mars.

COTON—Le facteurs du frêt, dont le manque est maintenu, et les nouvelles de New York n'étant pas favorables, les prix ont été aujourd'hui d'environ 2 cts par livre le good ordinary ayant été coté à la clôture, à 60 cts et le low middling à 70 à 72, et on [illegible] Les ventes se sont à peine élevées à 150 balles dont 10 au commencement à 29 cts, 67 à [illegible], 6 échantillons à 67, les de gros ordinary à —, et 26, 44 à 72 et demi et 25 [illegible] ont pas été mentionnés.

TABAC—Il s'est fait à des commerçants, des ventes comprenant 2 boucauts de good refusé à [illegible] la livre.

SUCRE ET MELASSE—Les envois parvenus ici depuis samedi sont bornés à 100 barils de mélasse et à 50 boucauts de sucre. La demande continue à être animée et les approvisionnements qui nous arrivent se vendent immédiatement à des prix pleins. Les ventes faites dans la matinée comprennent 125 boucauts de sucre à 18 1/2 à 19 cts la livre pour le commun à bon commun, 20 1/2 cts pour le fair, et 23 3/4 cts la livre pour le prime. Quelques autres de même ont été de 100 barils [illegible] 12 cts la livre. 175 barils de mélasse ont changé de mains à [illegible] pour le fair et 100 à la vieille cote, $1 12 1/2 pour la bonne commune nouvelle, et $1 25 le gallon pour le prime à choisir. Il y a encore à bonne demande de sirop de la Havane. Les acheteurs attendent des nouveaux arrivages. Les 10 barils de sucre dont 175 barils et 100 demi-barils de muscovado se sont vendus de gré à gré à 90 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST — Un bateau à vapeur de l'Ouest est arrivé ici ce matin et a apporté environ un chargement de produits à ce cette partie du pays. Les acheteurs se sont montrés, aujourd'hui plus disposés à traiter et le marché a offert un aspect plus vivace. Les ventes comprennent 260 barils de farine commune, en deux lots à $9. 200 de superfine à $10 25 et 100 barils de extra fine à $12 75 le baril. 100 sacs de maïs à $2 40 les cent livres. 50 barils de harricots blancs à $10 le baril et 45 barils de beurre de l'Ouest à 45 cts la livre. Un lot de 50 barils de whisky rectifié s'est vendu, le même dernière à $2 25 le gallon, baisse—depuis lors les prix ont encore fléchi. Dans le Nord ont été reçus, les prix étant plus élevés que sur le marché. Un lot de 1000 barils et tierçons de graisse était en ce moment en train d'être embarqué. Les bonnes pommes se vendent au débarcadère à $11 le baril, les pommes de terre à $6, les oignons à $6, les navets à $1 50 à $2 le baril, les œufs à 30 cts la douzaine, les poules à $6 et les dindes à $11 la douzaine.

FRETS—Il n'y a pas de steamer dans le port et on n'y compte que bien peu de navires à voiles à destination de New York. Presque toute la place qu'ils pouvaient offrir a déjà été engagée. Ils prennent du coton à 3/4 cts la livre et de la farine à 80 cts le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 mars.

Arrivé, hier 16 cochons. Vendu, 129 bœufs, 57 cochons, 18 vaches à lait et 69 veaux. A vendre, 141 bœufs, 25 cochons, 343 moutons, 69 vaches à lait et 4 veaux.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— 25 à — —
Bœufs de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	— 20 à — —
Bœufs de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— 15 à — —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 71 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 00
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— à 70 —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— à 60 —
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— à 50 —
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— à 35 —
Cochons, par liv.	— 18 à — —
Moutons, par tête, au lots	6 00 à 12 —
Vaches à lait, par tête	60 à 100
Vaches, 1re qualité par tête	30 00 à 40 —
Veaux, 2e qual. par tête	15 00 à 25 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc, voir la partie anglaise.

Décédée hier, 6 du courant, à midi, à l'âge de 44 ans, Mme veuve FRANÇOIS CALONGNE, née Emilie Henry. Ses amis et connaissances et ceux des familles Wm Henry et Calongne sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, au No 72 de la rue d'Orléans.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ l'U∴

Il a plu au G∴ A∴ de rappeler à lui l'épouse de notre T∴ C∴ F∴ François Calongne, vénérable de la R∴ L∴ la Persévérance No 4. Mme Vve FRANÇOIS CALONGNE, née Emilie Henry, décédée hier, à une heure. Les membres de cette R∴ L∴ et tous les Maçons de cet Orient sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures A. M.

Le convoi partira de sa demeure, rue Orléans, entre Dauphine et Bourgogne.

Par ordre du Vén∴ J. M. CESSAC, Secrétaire.
7mars—

Un service funèbre sera célébré, mardi prochain, 7 mars, à 7 1/2 heures du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de ADOLPHE-CELESTIN FLANDRAIN. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa femme, sont priés d'y assister, sans autre invitation.
4mars—4t. De la part de sa veuve.

AVIS.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine Parenton, commis Dan. Fleury, va reprendre son service régulier entre la Nouvelle Orléans, Donaldsonville et tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauxville. Il partira de ce port mercredi prochain, 8 courant, à quatre heures du soir. 7 mars—1f

AVIS.

PERDU, le 4 du courant, dans la Pension Jefferson, au coin de St. Charles, un billet de [illegible] avec forfait de 5 pour cent, tiré par Mme Paul Kleiner à l'ordre de Antoine Cognevich, dont la 4 mars 1865. Le public est prié de ne pas négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté. La personne qui l'a trouvé est également priée de l'apporter au bureau de l'*Abeille* ou à la Pension St. Charles, où elle recevra une récompense libérale. 7mars—2f

L. E. MARCHAND, imprimeur,
201, rue de Chartres,
Entre Ste-Anne et Dumaine

ATTENTION

C'est aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants, que doit avoir lieu, par le ministère de Gabriel Léaumont, encanteur, la vente de six beaux magasins situés dans le Deuxième District de cette ville, et faisant partie de la succession de Mme F. E. de Livaudais. Pour plus amples détails voir à la publicité dans la colonne des ventes de ce jour.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, à 10 heures et demie, sur la Levée au pied de la rue Girod, 1 Charles [illegible] à 2 heures, dans leur salle d'encan, au No 22 [illegible] 101 balles de coton et 180 balles de mousse.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. 5mars—3m

GROCERIE A VENDRE
Pour cause de décès.

GROCERIES [illegible]

POUR LA HAVANE.

[illegible]

Bateaux à vapeur de la Compagnie de la malle de la Nouvelle Orléans

PENBRASKE [illegible]

BELLA DONNA, capitaine A. B. [illegible]

STAR, capitaine W. P. Orestes [illegible]

[illegible]

LOUIS C. DUCOMMIGUES,
[illegible]
JOHN L. TITUS [illegible]

[illegible]

J. ROBBIN DAUNE [illegible]

JOHN L. TITUS [illegible]

Banque de la Louisiane en liquidation.

AVIS est donné [illegible]

J. P. IRVINE, caissier

PERDU OU EGARE

UN [illegible]

Articles pour Modistes.
WM. DAUPHIN,
66, rue de la Douane,
[illegible] CHAPEAUX [illegible] FLEURS, ORNEMENTS POUR CHAPEAUX, GARNITURES JAIS, RUCHES, TULLES, Rubans, Blondes, &c. &c.
[illegible]
4mars—

Mécanicien

UN bon mécanicien [illegible]

E. TASSET,
Courtier en Douane,
A transféré son bureau au
No 39, Vieille Levée,
Au-dessus du magasin de J. G. Spee.
On peut le trouver tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi. 1mars—

Porc, Farine, Bacon, Saindoux, &c.

400 barils PORC mess nouveau,
100 barils PORC mess prime nouveau,
300 do FARINE Fancy Faris,
500 do do do Celestial,
600 do do Favorite Guiliford,
500 do do Atlantic do
500 do do Eagle Steam.
40 boucauts FLATS COTES BACON assortis,
60 do EPAULES salées,
500 tierçons SAINDOUX Leaf rendered, &c.
20 barils do do do
100 barillets do do do
80 tierçons BEURRE Goshen,
40 balles TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde,
80 rouleaux do do do
300 rouleaux CORDE CHANVRE du Missouri,
20 balles FICELLE.
En débarquement et au magasin, à vendre par
E. S. REAP,
4mars—3f Rue Peyroux Nos 77 et 79

Demande de Pensionnaires.

LES personnes désireuses d'être bien logées, avec chambres meublées avec ou sans pension, peuvent s'adresser au No [illegible] Bartholomé Fontaine, dans une famille française. [illegible]

AVIS.

LES soussignés informent le public et leurs amis qu'ils ont formé une société sous la raison de GRAUGNARD & SCHNEIDER pour manufacturer et vendre le tabac à fumer et à priser, suivant acte passé pardevant Selim Magner, notaire, le 11 janvier 1865.
AUGUSTE GRAUGNARD
ALEXANDRE SCHNEIDER.
Par acte d'une même date, du 14 avril 1864 nous avons donné notre procuration générale à M. ADOLPHE GRAUGNARD pour nous représenter dans nos affaires.
Nouvelle Orléans,
GRAUGNARD & SCHNEIDER.
Nouvelle Orléans, 1865 No 11 Vieille Levée.

Hôtel du Globe,
A BAGDAD (MEXIQUE.)
M. L. CHAPLAIN a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a géré et qu'il vient d'ouvrir un hôtel à Bagdad (Mexique) expressément pour les voyageurs, où l'on trouvera bonne table et logement à des prix modérés que partout ailleurs.
14 fév—1m L. CHAPLAIN, propriétaire

AVIS.
Nouvelle Orléans, 4 mars 1865.
PAR acte passé le 7 février 1865 par devant M. Félix Louis Morel Darleux et son collège notaires, à Paris, dont une copie authentique du dit acte est maintenant déposée en l'étude de M. Adolphe Boudousquié, notaire à la Nouvelle Orléans, Mr. Louis Théodore Moreau, négociant, demeurant à Paris, a constitué pour son mandataire à la Nouvelle Orléans Mr. Hippolyte Hyacinthe Damiens et a révoqué par le même acte toutes les procurations données jusqu'à ce jour à MM. Paul Dumagène et Charles Testard.
Par proc. de L. T. MOREAU.
HIPPOLYTE DAMIENS.
5mars—4f

AVIS.
LE soussigné donne avis au public que M. Louis Théodore Moreau a retiré sa procuration, c'est à sa sollicitation, d'après sa lettre du 16 janvier dernier.
6 mars—4 P. DUMAGENE.

Billets perdus.
PERDU, depuis le 25 du mois dernier, deux billets, dont l'un de 500 piastres tiré par Michel Porte, à l'ordre de M. Paul Casting, échu le 1er de ce mois, l'autre, de 450 piastres, souscrit par Guillaume Tujague, à l'ordre de M. Paul Casting. Les deux billets étant échus et payés, ne peuvent être utiles à personne, le public est prévenu de ne pas négocier lesdits billets.
6mars—3f

Mme MARIA VOISIN,
33 Rue de Chartres au coin de la rue de la Douane,
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de Paris, UN ASSORTIMENT DE NOUVEAUTES POUR LE PRINTEMPS, consistant en: RUBANS, CHAPEAUX, PLUMES, FLEURS, EVENTAILS &c. &c.
Mme Voisin, informe sa clientèle que la qualité de ses marchandises est de premier choix.
4mars—6f

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Marie Celeste de Marigny, veuve de François Enoul de Livaudais.

Propriétés améliorées situées dans le Deuxième District de cette ville.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, No 81, Chartres.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 24 janvier 1865, il sera vendu mardi, 7 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, les propriétés ci-après décrites appartenant à la dite succession, à savoir:

[illegible]

—Conditions—

[illegible]

Farine de maïs, mélasse, sucre, savon, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
[illegible]

105 caisses bottes, souliers et brodequins
PAR GABRIEL LEAUMONT.
[illegible]

Meubles Meubles
PAR McCERREN & LANDRY.
JEUDI, 9 mars, il sera vendu à l'encan à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Mechanic's Hall— Un assortiment de bois de lit, bureaux, armoires, sofas, chaises, tables, causeuses, coffres forts, secrétaires, &c. &c.
Conditions— comptant. 7 mars

Foin — Foin.
100 balles foin créole à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu aujourd'hui 7 mars à 10 heures et demie sur la Levée, au pied de la rue Girod— 100 balles foin créole.
Conditions— comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7mars

Mousse. Mousse
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
MARDI 7 mars, il sera vendu à 2 heures, dans leur salle d'encan, rue du Camp No 29— 180 balles mousse.
Conditions— Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3 mars

COTON—COTON
101 balles coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, encanteur
MARDI 7 mars il sera vendu à 2 heures dans la salle d'encan au No 29 de la rue du Camp— 101 balles de coton.
Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3 mars

A vendre pour cause de départ.
GROCERIES La GROCERIE ET CAFE, au coin des rues Remparts et St Philippe (ancienne maison S. Riehl)
S'adresser sur les lieux. 4mars—1m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMŒOPATHISTE,
REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'à cet effet il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au
No. 219 rue des Remparts,
près l'Esplanade.
Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 5 P. M. 5 mars—1m

DOCTEUR KAUFFMANN
LE Dr. P. G. A. A. KAUFFMANN, depuis vingt ans médecin à la Pointe Coupée, dans cet Etat, s'est établi rue Tonti No 5, entre Hospital et Quartier, où les malades pourront le consulter à son bureau, entre sept et neuf heures du matin, et entre trois et cinq heures de l'après midi. 15 fév—1m

Graines de coton.
VENANT d'être reçu: 297 sacs graines de coton Petit Gulf, qualité de choix.
A vendre par A. F. DUNBAR,
rue de la Commune, No. 25.

Jambons! Porc! Farine! Farine de Maïs!
50 tierçons jambons nouveaux de Stagg, passés au sucre.
50 do de Fitch & Son do
100 barils porc mess.
50,000 livres viande salée—épaules, jambons et biais
100 barils saindoux.
100 barils farine, fine, supérieure et extra.
100 barils farine de maïs.
A vendre par J. S. VANHORN,
6 mars—4 Au coin des rues Magasin et Poydras.

Divers
300 barils véritables pommes de terre Pink Eyes de Boston.
100 barils beurre [illegible]
50 boîtes de fromage [illegible]
30 fréquins beurre Goshen de choix.
En débarquement du navire Mountaineer et à vendre par EGAN & KING,
8 mars—8 Rue Tchoupitoulas, Nos 62 et 64

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays
PAR E. ROGER & Co.,
O. DAJAN, encanteur.

MARDI 7 mars il sera vendu à 10 heures, à leur salle d'encan No 47 rue de la Vieille Levée—

[illegible] colis marchandises étrangères d'importation récente [illegible]

—Aussi—
20 cartons rubans soie à [illegible]
—Aussi—
3 colis marchandises américaines [illegible]

[illegible]

Conditions—A la vente. 5mars

Plaqué double.
PAR W. H. BUNNELL, encanteur.
IL sera vendu [illegible]
[illegible]

Quincaillerie: Quincaillerie
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Vente pour cause de départ.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau au coin Bienville et Passage de la Bourse
[illegible]

Vente renvoyée à cause du 4 de mars
Plusieurs avantageux [illegible] terre de [illegible] l'Esplanade.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

Jolie maison rue Robertson
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

Meubles...... Meubles.
Jeudi 9 du courant, à 10 heures du matin.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.
[illegible]

Stock de meubles acajou et noyer, du magasin rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne. Meubles neufs et de seconde main, sans réserve.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
[illegible]

Succession de A. B. Courcelle— No 21 113— Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans— Propriétés foncières de prix face à la rue St Pierre— quatre maisons bâties en briques.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau No 24, rue de Chartres.
[illegible]

QUATRE TERRAINS [illegible]

LES DITS TERRAINS [illegible]

TERMES ET CONDITIONS [illegible]

Succession de Adolphe Granier— No 21,145.
PAR J B CROZAT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Conti.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 janvier 1865, il sera vendu à l'enchère publique MARDI, 7 de mars 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal les propriétés suivantes savoir—

1o—UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé, désigné par le No 7, dans l'îlet compris entre les rues Mlle Dumaine, Galvez et St Philippe. Le dit terrain mesure 26 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, 101 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, et 174 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe, et 38 pieds 4, droite et 5 lignes à la ligne du fond.

2o—DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même îlet, désignés par les Nos 4 et 5. Le No 4 mesure 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez 121 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, et 120 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe. Le lot No 5 mesure 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez, 132 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, et 130 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe.

3o—NEUF LOTS DE TERRE situés au faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre l'Avenue de Lesseps, Liberté, Ponce et Nouvelle Orléans. Les dits lots Nos 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue [illegible], sur 116 pieds 3 pouces et 9 lignes de profondeur. Le lot No 5 mesure 29 pieds 1 pouce de face à l'Avenue de Lesseps, sur 119 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur; le lot No 6 mesure 29 pieds un pouce en face à la rue Nouvelle Orléans, sur 183 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire public aux frais des acquéreurs.
3 fév—11 18 26—mars 7

Demande de nourrice.
ON demande une NOURRICE BLANCHE, bien recommandée et sans enfant.
S'adresser au No 197 de la rue Villeré.
4 mars—3f

LIQUIDATION.
Quincaillerie ...... Quincaillerie.
Un très grand stock bien assorti de quincaillerie, à vendre, pour cause de liquidation, par
L. E. PETHIER,
Rue Vieille Levée, No 66,
Nlle Orléans.

LIQUIDATION.
DENTELLES, FLEURS, RUBANS, BRODERIES, LINGERIE, CHAPEAUX.
[illegible]
[illegible] FROIDEVAUX, 55, rue de Chartres

100,000 bardeaux.
LE consigné à [illegible] BARDEAUX de cyprès, de première qualité, à vendre. [illegible]
R. A. SCHUERMANN,
12 fév— 55 rue Tchoupitoulas.